



Université
de Lomé

CENTRE D'EXCELLENCE
REGIONAL POUR LA MAITRISE
DE L'ELECTRICITE (CERME)



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHE

AUTORITE CONTRACTANTE : UNIVERSITE DE LOME CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL POUR LA MAITRISE DE L'ELECTRICITE (CERME)	
LOME, le 22 AOÛT 2023	
REFERENCE DE LA PROCEDURE : DRP N° 03B/2023/UL-CERME/IDA ORGANES ET DATES DE PUBLICATION : Togo-presse N°11580 ; 11582 et 11592 des 13, 17 et 18 juillet 2023	
OBJET DE LA PROCEDURE : «Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 110 kVA avec onduleur (2x5 kVA) online double conversion pour le bâtiment du CERME », LOT : UNIQUE	
DATE LIMITE DE DEPOT ET D'OUVERTURE DE PLIS	DATE ET HEURE
	DATE INITIALE de dépôt et d'ouverture des plis : 28 juillet 2023 à 15 H00 et 15 H 30 GMT
	Reportée suite à un addendum
	Nouvelle date limite de dépôt des plis: 03 août 2023 à 15 H00 GMT
	Effective et suivie d'une séance d'ouverture des plis à la même date à 15 H 30 GMT
SOUSSIONNAIRES	NOMBRE
	DENOMINATIONS SOCIALES
	06
	(2) ELAN GROUP, (2) Industrials World SARL, (3) TOGO EQUIPEMENT (4) SOLVEN ENERGY, (5) Techniques Nouvelles et Conseil et (6) SOLUTIONS ENERGIE & DEVELOPPEMNTS
SOUSSIONNAIRES NON RETENUS	MOTIFS
Industrials World SARL	<i>Pour avoir proposé 90 jours au titre du délai de validité de son offre contrairement à 120 jours exigés par le DAC. D'où le rejet de son offre.</i>
TOGO EQUIPEMENT	<i>D'abord pour non-conformité des spécifications techniques à certains items notamment le système de refroidissement :</i> <ul style="list-style-type: none"> <i>le type de réfrigérant demandé est glycol-éthylène alors que le soumissionnaire propose de l'eau. En conséquence, l'eau ne refroidit pas vite comme le type demandé. L'eau créera de corrosion à l'intérieur du système du moteur et du radiateur, d'où un amortissement plus rapide du groupe électrogène.</i> <i>de même la capacité d'huile carter demandée est de 14,7 litres et le soumissionnaire TOGO EQUIPEMENT a proposé celle de 7 litres. Une capacité élevée permet un meilleur refroidissement de l'huile de lubrification et donc de tout le système du groupe électrogène.</i> <i>La température d'eau d'arrêt du moteur, le début d'ouverture thermostat HT et la pleine ouverture thermostat HT n'ont pas été indiqués par le soumissionnaire alors que ces facteurs sont importants pour la survie du moteur.</i> <i>Ensuite, pour avoir posé des conditions générales de vente jugées inacceptables notamment les points 3 et 24 relatifs à la livraison et au droit de retrait entraînant ainsi la non fermeté de son offre.</i>

Techniques Nouvelles et Conseil	Pour n'avoir pas fourni la déclaration de garantie de soumission alors le DAC l'exige. L'offre de ce dernier est rejetée pour absence de déclaration de garantie.
SOLUTIONS ENERGIE & DEVELOPPEMNTS	Pour n'avoir pas rempli le critère de marché similaire en tant que Fournisseur principal. En effet, le soumissionnaire SOLUTIONS ENERGIE & DEVELOPPEMNTS a fourni quatre (04) attestations de bonne fin d'exécution délivrées par EQUIPEMENT & SERVICES TOGO SARL et SAU qui indiquent qu'il a été exécutant en qualité d'une part de partenaire et d'autre part de sous-traitant contrairement aux exigences du DAC qui demandent au moins un marché similaire en tant que fournisseur principal.

SOUSSIONNAIRES RECONNUS CONFORME

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS F CFA (TTC) LUS A L'OUVERTURE	MONTANTS FCFA (TTC) APRES CORRECTION ET AJUSTEMENT	MONTANT TTC, APRES CORRECTION, RABAIS Y COMPRIS	OBSERVATIONS
ELAN GROUP	33 882 225	33 882 225	33 882 225	
SOLVEN ENERGY	32 332 000	32 332 000	32 332 000	
NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE		SOLVEN ENERGY Adresse : 2 ^{ème} Rue à droite après l'office Togolais des Recettes (OTR)- Division Agoé Nyivé, BP : 1408 Lomé TOGO, Tél : (+228) 22 54 05 78/91 08 40 23/91 14 86 19, N° RCCM : TG-Lfw-01-2021-M-05849, NIF : 100067887, email : solvenenergy@yahoo.fr / solvenenergy@gmail.com		
MONTANT D'ATTRIBUTION DU MARCHE		Vingt-sept millions quatre cent mille (27 400 000) F CFA HT, soit trente-deux millions trois cent trente-deux mille 32 332 000) F CFA TTC.		
DELAI D'EXECUTION		Quatre (04) mois		
PART DU MARCHE SOUMISE A LA SOUS TRAITANCE		NEANT		
PRISE EN COMPTE DE VARIANTES		NEANT		
PROCEDURE DEROGATOIRE (MOTIFS LE CAS ECHEANT)		NON		

La publication du présent avis est effectuée en application de l'article 95 du décret n° 2022-080/PR du 06 juillet 2022 portant code des marchés publics au Togo.




 Mme Cicavi Akuavi SOSSOU